

1 Objet et domaine d'application

Cette procédure décrit les dispositions prises par le laboratoire concernant les modalités de prélèvements ainsi que la préparation du matériel. Cette procédure s'applique aux préleveurs internes et externes.

2 Définition(s) et abréviation(s) :

AFGSU : Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

SIL : Système Informatique du Laboratoire

3 Activité de prélèvement

3.1 Personnel légalement autorisé pour la réalisation des prélèvements

Le tableau suivant définit quels sont les préleveurs autorisés pour les différents types de prélèvements conformément à la législation.

Prélèvement	Technicien*	Infirmier	Pharmacien Biologiste	Médecin Biologiste	Autre personnel **
Prélèvements sanguins veineux et capillaires au laboratoire	✓	✓	✓	✓	
Prélèvements artériels - Gazométrie		✓	<i>Si attestation de formation spécifique</i>	✓	
Prélèvements sanguins veineux et capillaires à domicile, en clinique ...	✓	✓	✓	✓	
Tests dynamiques :					
* Avec injection		✓		✓	
* Sans injection	✓	✓	✓	✓	
Prélèvements Bactériologiques, Parasitologiques, Mycologiques		✓	✓	✓	
Frottis cervico-vaginal				✓	
Prélèvement nasopharyngé ou oropharyngé pour diagnostic de COVID-19	<i>Si attestation de formation spécifique</i>	<i>Si attestation de formation spécifique</i>	✓	✓	<i>Si attestation de formation spécifique</i>

* Technicien disposant du certificat de capacité de prélèvements sanguins pour les prélèvements au laboratoire et disposant de l'AFGSU - Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence - de niveau II en cours de validité

** Autres personnels autorisés à réaliser des prélèvements nasopharyngés ou oropharyngés conformément à la réglementation en vigueur

Les préleveurs doivent être habilités par le laboratoire :

- Pour les préleveurs internes au laboratoire par l'obtention des qualifications relatives au prélèvement applicables dans le système qualité et débouchant sur la délivrance de l'habilitation par la direction (biologistes co-responsables)

- Pour les préleveurs externes par la signature d'une convention préleveur établie avec le laboratoire qui prévoit la mise en application du manuel de prélèvement dans sa version jointe à la convention ainsi que la prise en compte des évolutions de versions à venir.

3.2 Principes

Un manuel de prélèvement ([DE-MU3-009](#)) comportant l'ensemble des éléments clés est porté à la connaissance de l'ensemble des personnes concernées (préleveurs internes et externes).

Selon son état, le patient est prélevé en position assise ou allongée. Le préleveur le rassure et l'informe sur les conditions de prélèvement.

Le prélèvement est réalisé en fonction des analyses demandées et selon le mode opératoire correspondant au type de prélèvement en respectant les règles d'hygiène et de sécurité décrites au paragraphe 3.5 et les règles d'élimination des déchets décrites au paragraphe 3.6.

3.3 Règles d'hygiène et de sécurité au cours du prélèvement

Les règles d'hygiène et de sécurité à suivre sont les suivantes :

- Se laver les mains avant chaque acte de prélèvement. Lavage des mains simple (figure de droite) ou en l'absence de point d'eau par friction hydroalcoolique (figure de gauche).
- En cas de souillure avec du sang ou des produits biologiques procéder à un lavage simple avec le savon doux.

La friction hydro-alcoolique Comment ?

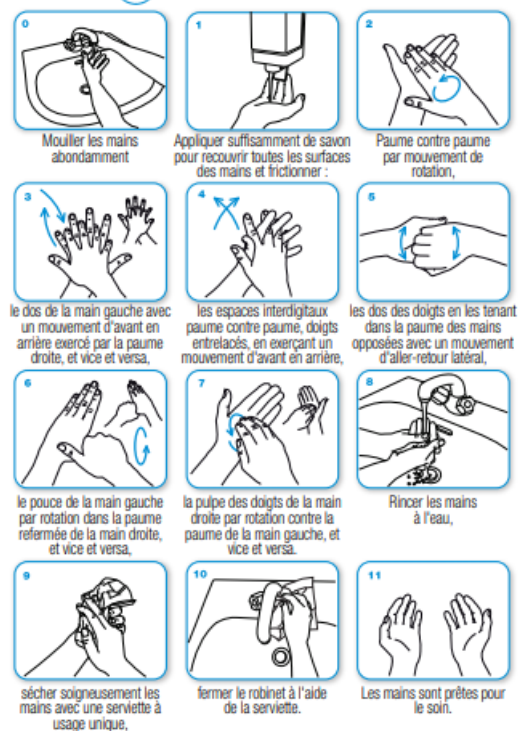
UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !
LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES



Le lavage des mains - Comment ?

LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES
SINON, UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !

Durée de la procédure : 40-60 secondes



- Ne pas recapuchonner les aiguilles,
- Ne pas désadapter les aiguilles à la main

- Déposer immédiatement après usage les objets piquants ou tranchants dans les conteneurs DASRI adaptés,
- Mettre des gants s'il y a un risque de contact avec du sang ou des liquides biologiques,
- Porter systématiquement des gants en cas de lésions des mains, même minimales.

Ces mesures de protection sont à prendre vis-à-vis :

- De tous les patients,
- De tous les produits biologiques et tissus contenant ou en contact avec le sang,
- De tous les matériels souillés de sang et de produits sanglants.

Pour les prélèvements de dépistage de COVID-19 se référer aux documents spécifiques concernant les règles d'hygiène et de sécurité.

3.4 Elimination des déchets à l'issue du prélèvement

DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux et assimilés.

Ces déchets potentiellement contaminés par des agents biologiques pathogènes représentent un risque infectieux pour la personne qui les produit mais aussi pour les personnels assurant leur collecte, leur transport ou leur traitement.

Les DASRI doivent être placés dès la fin de l'acte de prélèvement dans des poubelles adaptées et identifiées. L'obligation d'éliminer les DASRI et assimilés incombe aux producteurs de tels déchets.

Typologie des DASRI

- Déchets mous : *compresses, pansements, coton...*
- Matériels piquants, coupants et tranchants (PCT) : *aiguilles, scalpels, lames de rasoirs...*
- Tout objet en contact avec du sang ou autre produit biologique.
- Matériel à impact psycho-émotionnel : *seringues, gants...*
- Déchets anatomiques non aisément identifiables : *grains de beauté, kystes, squames cutanés, rognures d'ongles ...*
- Milieux de culture : *tubulures, drains...*

Emballages DASRI – Généralités :

Les DASRI doivent être placés dès leur production dans des emballages spécifiques homologués. Ils doivent être séparés des autres déchets (ordures ménagères par exemple) sinon l'ensemble est considéré comme étant un DASRI.

Les caractéristiques des emballages DASRI, leur utilisation et leur filière d'élimination sont encadrées par la législation. Ils doivent pouvoir être fermés temporairement en cours d'utilisation et doivent être fermés définitivement avant leur collecte.

De manière générale, ces emballages doivent :

- Porter le symbole « Danger biologique »,
- Être résistants, imperméables, de couleur dominante jaune,
- Disposer d'un repère horizontal indiquant la limite de remplissage,
- Mentionner le nom du producteur.

Pour plus de détails, se référer à la procédure interne [PG-MU0-013 « Elimination des déchets »](#).

3.5 Prélèvements effectués par les Préleveurs externes :

3.5.1 Communication entre le laboratoire et les préleveurs externes :

En cas de modifications majeures des conditions de prélèvement, le laboratoire informe par mailing les préleveurs externes de l'existence d'une nouvelle version de document(s) du manuel de prélèvement, disponible sur le site internet du laboratoire. Ceci peut être complété par des réunions d'information.

3.5.2 Préparation des boîtes individuelles pour prélèvement à domicile

Pour les préleveurs externes qui en font la demande, le laboratoire fournit des boîtes individuelles pour transport de prélèvements. La boîte type comprend à titre indicatif :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• un tube bleu pour la coagulation• 2 tubes mauve pour l'hématologie• un tube gris pour la glycémie• trois tubes jaunes pour la biochimie, immunologie, sérologie, enzymologie• 2 aiguilles différentes• 1 corps de pompe* | <ul style="list-style-type: none">• coton• pansement• un bandeau d'étiquettes à numéro unique• un exemplaire de la fiche de suivi médical (DE-MU3-001) |
|---|---|

*Le corps de pompe est réutilisable. En cas de souillure, il est éliminé comme un DASRI et remplacé.

Lors de cette phase de préparation, la présence d'absorbant pour pallier à tout risque de déversement de liquides biologiques doit être vérifiée. Si celui-ci n'est pas intact, il est éliminé dans les DASRI et remplacé par un absorbant neuf.

De plus, afin d'éviter l'utilisation de tubes de prélèvement périmés, une étiquette « Date de fin de validité » est apposée sur le système d'ouverture des boîtes de prélèvement lors de leur préparation.

3.5.3 Prélèvement hors laboratoire par les préleveurs externes

Réalisation du prélèvement externe		
Responsabilités	Actions	Moyens/Méthodes
Préleveur	Prendre connaissance de la prescription	Selon l'Instruction IT-MU0-023 « Critères d'acceptation d'une demande d'analyse »
Préleveur	Demander au patient s'il dispose de sa fiche de suivi médical personnelle	Selon l'Instruction IT-MU3-003 « Renseignement de la fiche de suivi médical »
Préleveur	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> Vérifier les informations pré-remplées puis compléter le reste de la fiche </div> <div style="width: 45%;"> Utiliser la fiche de suivi médical vierge et la compléter </div> </div>	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Fiche de suivi médical personnelle</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Fiche de suivi médical vierge</div> </div>
Préleveur	Renseigner la fiche de préconisation de recueil le cas échéant	Selon les Instructions appropriées « Préconisations de recueil »
Préleveur	Préparer le matériel nécessaire au prélèvement	Selon l'instruction IT -MU0-001 « Ordre de prélèvement, choix des tubes et quantité » et les indications du « Référentiel des analyses » DE-MU3-008
Préleveur	Réaliser le(s) prélèvement(s) selon le(s) mode(s) opératoire(s) requis	Exemples de modes opératoires MT -MU3-001 « Prélèvements sanguins » MT-MU3-023 « Autres prélèvements bactériologiques et mycologiques » MT-MU3-025 « Prélèvements pour hémocultures » ...
Préleveur	Identifier le(s) prélèvement(s) <ul style="list-style-type: none"> • Soit à l'aide des étiquettes pré-remplées sur la fiche de suivi médical personnelle • Soit à l'aide étiquettes identification à N° unique • Soit par identification manuscrite (nom, nom de naissance, prénom, date de naissance) 	Selon l'instruction IT -MU0-005 « Identification des prélèvements par le préleveur »
Préleveur	Informé le patient du délai de rendu des résultats	Cf. DE-MU3-008 « Référentiel des analyses »
Préleveur	Préparer les prélèvements pour la transmission au laboratoire en regroupant pour un patient donné : prélèvements, ordonnance, fiche de suivi médical, autres documents, étiquettes restantes	Selon l'instruction PG-MU0-015 « Transport, manipulation, conservation des échantillons biologiques »

3.6 Prélèvements effectués par les préleveurs internes

3.6.1 Les prélèvements au laboratoire

Salle de prélèvement

Chaque salle est adaptée pour respecter les règles de confidentialité, d'hygiène et de sécurité.

- Les locaux destinés aux prélèvements sont affectés spécifiquement à ceux-ci et sont tenus dans la plus parfaite propreté (cf. mode opératoire [«IT-MU9-001 « Nettoyage et entretien » »](#)). Ils permettent un isolement complet lors des manipulations. Le laboratoire a équipé ses locaux de matériel approprié, tels que des fauteuils avec étrières pour les prélèvements gynécologiques et des gouttières pour les prélèvements sanguins.
- Le matériel nécessaire aux prélèvements doit être disponible dans chaque salle de prélèvement en quantité suffisante. Il est préparé par les préleveurs. Il est de la responsabilité de chaque préleveur de vérifier la présence et de préparer exactement le matériel nécessaire avant de commencer un acte de prélèvement : cf. instruction [« IT-MU0-006 « Remplissage des salles à prélèvement et des zones de stock infirmier » »](#).

Logigramme : *page suivante*

Réalisation du prélèvement au laboratoire			
	Responsabilités	Actions	Moyens/Méthodes
	Secrétaire	Enregistrer le dossier Informé le patient du délai de rendu des résultats puis lui remettre l'ordonnance et l'inviter à patienter en salle d'attente et à consulter le document DE-MU3-002 « Fiche de renseignements cliniques »	Selon les instructions MT-MU2-001 « Accueil patient » IT-MU2-003 « Création du dossier informatique » et IT-MU0-023 « Critères d'acceptation des demandes d'analyses »
	Préleveur	Appeler le patient en salle d'attente et l'installer en salle de prélèvement	A l'aide de la planche à étiquettes
	Préleveur	Relire l'ordonnance en parallèle avec la planche à étiquettes Et faire confirmer l'identité par le patient lui-même (noms, prénom, date de naissance) Demander la fiche de renseignements cliniques DE-MU3-002 et la compléter Renseigner la fiche de préconisation de recueil le cas échéant	En cas d'oubli d'analyse à l'enregistrement du dossier, l'étiquette manquante est remplacée par une étiquette patient sans code barres. Le pavé étiquette portant la mention à corriger est transmis à la secrétaire dès la sortie de la salle de prélèvement pour correction sur le dossier et réétiquetage du prélèvement si nécessaire
	Préleveur	Préparer le matériel nécessaire au prélèvement	Selon l'instruction IT -MU0-001 « Ordre de prélèvement, choix des tubes et quantité » et les indications du « Référentiel des analyses » DE-MU3-008
	Préleveur	Réaliser le(s) prélèvement(s) selon le(s) mode(s) opératoire(s) requis	Exemples de modes opératoires MT -MU3-001 « Prélèvements sanguins » MT-MU3-023 « Autres prélèvements bactériologiques et mycologiques » MT-MU3-025 « Prélèvements pour hémoculture » ...
	Préleveur	Identifier le(s) prélèvement(s) à l'aide du pavé d'étiquettes patient	Selon l'instruction IT -MU0-005 « Identification des prélèvements par le préleveur »
	Préleveur	Déposer les échantillons sur les portoirs prévus à cet effet pour transmission en Salle Technique ou sur un autre site	Selon l'instruction PG-MU0-015 « Transport, manipulation, conservation des échantillons biologiques »

3.6.2 Les Prélèvements en établissement de soins (cliniques, centres de rééducation, maison de retraite...) effectués par des préleveurs du laboratoire.

- Le préleveur se rend à l'établissement et demande le bon pour le prélèvement au bureau des infirmiers de l'étage prévu. Il s'assure de l'identité exacte de la personne (nom, nom de naissance, date de naissance) et note sur le bon de clinique en l'absence d'étiquette, le nom, nom de naissance, prénom, date de naissance, numéro de la chambre ainsi que si possible l'adresse du patient.
- Le prélèvement s'effectue à l'aide du bon de demande, le préleveur s'identifie sur le bon et signale l'heure de prélèvement et si besoin les renseignements cliniques et thérapeutiques qu'il a pu obtenir du patient et/ou du service.
- Après le prélèvement, le préleveur identifie à l'aide des étiquettes à numéro unique :
 - Le bon de demande
 - Chaque échantillon prélevé.

Les étiquettes restantes sont remises dans le sachet correspondant au prélèvement du patient.

Le préleveur achemine les prélèvements au laboratoire.

4 Classement et archivage

Identification de l'enregistrement	Fiches de suivi médical (DE-MU3-001 « Fiche de suivi médical » ;; DE-MU3-004 « Fiche de suivi médical personnalisée (exemple) »)	
Recueil (support / responsable)	Support papier/scan dans Kalisil	Secrétaire
Indexation	Cf. « IT-MU2-003 Création du dossier informatique »	
Conservation (lieu / durée)		
Archivage (lieu / durée)		

Identification de l'enregistrement	Fiche de renseignements cliniques DE-MU3-002	
Recueil (support / responsable)	Support papier/scan dans Kalisil	Secrétaire
Indexation	Cf. « IT-MU2-003 Création du dossier informatique »	
Conservation (lieu / durée)		
Archivage (lieu / durée)		

Identification de l'enregistrement	Préconisations de recueil renseignées IT-MUX-XXX	
Recueil (support / responsable)	Support papier/scan dans Kalisil	Secrétaire
Indexation	Dossier patient	
Conservation (lieu / durée)	Scan dans le dossier patient Kalisil puis Support papier détruit par broyage	Minimum 5 ans (dossier patient)
Archivage (lieu / durée)		